



COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TAVERNAY
le 16 DÉCEMBRE 2021

Présents : Andrée MENARGUEZ, Maire, Messieurs Serge BOUDOT, Cédric FLETY, Adjoint, Mesdames, Messieurs, Alain DEVOUCOUX, Christophe NORMAND, Catherine KIEFFER, Annick BERTIN.

Excusés : Madame Adeline VOILLOT (pouvoir Andrée MENARGUEZ), Messieurs Christophe SAUNIER (pouvoir Annick BERTIN), Alain BARNAY (pouvoir Serge BOUDOT), Julien DESMORIEUX (pouvoir Cédric FLETY).

Secrétaire de séance : Monsieur Alain DEVOUCOUX.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes-rendus de la séance du 08 et du 17 novembre 2021.

Plan de relance numérique, contrats informatiques

Dans le cadre du plan de relance 2020 de la transformation numérique portée par la région Bourgogne Franche-Comté, le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention pour l'acquisition d'un ordinateur portable complet.

A la suite de la reprise de la compétence informatique, le Conseil Municipal décide de reconduire le contrat de maintenance des logiciels métiers du secrétariat avec la société Berger Levraut.

Après présentation de devis, le Conseil Municipal, opte pour la mise en place d'un système ACRONIS Cyber protect cloud, par Monsieur David LEDUC (installation 60€ et licence 5.50€/mois)

Chemins accès et enfouissement :

Le Maire donne connaissance de son entretien avec de M. Renaud A. de CHATILLON. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide faire borner le chemin d'accès du Bourg et une partie du chemin à la Charmoye de manière à laisser le passage libre du chemin rural. Les frais d'acte et de bornage seront partagés entre les deux parties.

Parc Naturel Régional du Morvan (PRNM) :

Pour « conforter des sites d'exception » et s'engager sur la préservation des paysages nocturnes, en visant la reconnaissance du label « réserve internationale de Ciel Etoilé », développer un tourisme durable, de culture et de valoriser le calme, la quiétude et la qualité du ciel nocturne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, s'inscrit comme commune tampon de la future Réserve Internationale de Ciel Etoilé au regard de l'éclairage public (remplacement des sources lumineuses non conformes...).

Organisation temps de travail :

Afin de simplifier la gestion des heures de travail de l'agent technique, le Conseil Municipal vote la mise en place d'un planning mensuel (organisation de travail facilité, jours dédiés comme le lundi aux lagunes, le mercredi aux écoles). Cette répartition se fera en concertation avec l'agent et son autre employeur.

Bilan financier : le Maire donne connaissance de l'état des dépenses réalisées au 15 décembre 2021.
Un ajustement de crédits est nécessaire : 16 = +500€ 21=-500€.

Questions diverses :

- Le Conseil Municipal adhère à l'Association pour la Promotion de la Santé en Autunois Morvan (ASPAM) avec une cotisation de 10€/an pour l'année 2022.
- 13 personnes sont inscrites pour le Bois, le tirage au sort aura lieu début janvier.
- Des devis sont en cours pour la rénovation du petit logement au Bourg.
- Le Conseil Municipal valide le devis de DESAUTEL pour la mise aux normes des extincteurs 338.08€ HT.
- Le Maire indique qu'un conciliateur de justice est requis par les habitants de Chambois pour la gestion de la Prée.

Vu par Nous, Andrée MENARGUEZ, Maire de la Commune de Tavernay, pour être affiché le 20 décembre 2021 conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 août 1984.